

Galard

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq le neuf août à onze heures du matin, le Conseil municipal de la commune de Combes, canton de Lavallette, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. le Maire

Étaient présents, M. M. Briot Thomas, Dallard, Druin Louis, Beineix Pierre Duches, Campot Jean et Bédaille, Pivrot et Jandouy. Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil M. Campot, ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé et a accepté.

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un dossier relatif à l'enquête qui a eu lieu dans la commune concernant la voie à suivre pour la rectification de la route de Staudier.

Le Conseil après avoir pris connaissance de toutes les pièces relatives à cette affaire et notamment des observations faites par les déclarants pendant cette enquête et des avis du Commissaire enquêteur, laisse l'administrateur juge de choisir laquelle

avoir fait ~~peut~~ ^{qui} regarder le trac de la voie à suivre tout en portant sa préférence sur le trac Rouge. Bleu et Blanc. Le déplacement de la partie rectifiée du trac n. Demandeant que cette partie soit classée comme chemin vicinal afin d'être entretenue dans un état convenable pour faciliter les transports agricoles.

Le Conseil maintient sa délibération du 20. novembre dernier dans laquelle il se désintéresse de la question et refuse toute participation dans les dépenses qui pourraient en résulter dans le cas de l'adoption du trac bleu.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits, et ont signé les membres présents excepté M. de Lefort, qui s'est retiré sans signer.

Briot Thomas Campnot S. Dereix Prévost
 J. Theurier Palaud J. Auduillan Luchet
 maire

Même séance.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 22 relative aux chemins de fer d'intérêt local et le prie de revenir sur cette délibération.

Après examen, considérant que ces voies ferrées sont d'aucune utilité pour la commune le Conseil municipal se désintéresse complètement de cette question et dégage la commune de toute dépense pour cet objet et ne veut nullement s'imposer par cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits et ont signé les membres présents excepté M. de Lefort, qui s'est retiré sans signer.

Briot Thomas Campnot S. Dereix Prévost
 J. Theurier Palaud J. Auduillan Luchet
 maire

Même séance.

M. le Maire donne connaissance de sa demande de la Commune de Chaponval. Il prie pour exécution, ce que le Conseil après examen est d'avis de faire droit à la demande de la commune de Chaponval.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits et ont signé les membres présents excepté M. de Lefort, qui s'est retiré sans signer.

Briot Thomas Campnot S. Dereix Prévost
 J. Theurier Palaud J. Auduillan Luchet
 maire

Mémoire séant.

M. le Maire donne connaissance au conseil que le mobilier
recherché des écoles communales est devenu insuffisant et
le nombre des élèves et qu'il y aurait lieu de l'augmenter.

Le Conseil municipal après examen reconnaît l'urgence
pécuniaire de mobilier scolaire, mais considérant les charges
nombreuses de la commune, il prie M. le Maire de vouloir
lui soumettre la présente délibération au Conseil général et
prie cette assemblée de vouloir donner une allocation à
la Commune pour cet objet, car le Com. peut faire aucun report à charge.

La dépense à faire consiste surtout en tables-bancs et
cartes de géographie et cartes tableaux d'histoire naturelle et
peuvent s'élever à la somme de quatre cents francs environ.

Le Conseil prie donc l'Administration de vouloir se
monder en conséquence et s'y faire droit dans la limite
du possible.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits et ont signé
les membres présents excepté M. de Laforest qui n'est venu sans
signer.

Biruthouan

Campot

S. Derain

J. Choizic

J. Audouin

P. Bémicq

Dalard

L. Leducq